



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 24 MARS 2025 à 18H30**

**Présents :** Mesdames, Christiane COLIN, Laura COUZY, Christine GOULT, Michèle DESROCHES et Annie PUSSIOT, MM. Roland BLOND, Jannick BOISSEAU, Gérald CHOMAUD, M. Cédric MARAIS, MATHEVET Jackie et Thibaut DE CHASSEY.

**Absents -Excusés :** Mme NONET Marianne donne pouvoir à Mme. PUSSIOT Annie, Mme. ADAM Sylvie donne pouvoir à Mme. GOULT Christine.

---

## ORDRE DU JOUR

01. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 janvier 2025
02. Lecture des décisions
03. Finances : vote des comptes financiers uniques : budget principal et budget annexe
04. Finances : affectation des résultats : budget principal et budget annexe

DIVERS :

- Vidéo protection
- Réunions communautaires
- Réunions commissions municipales
- Travaux
- Legs

---

Madame Michèle DESROCHES est nommée secrétaire de séance

---

Monsieur GAULTIER, le Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

**Affaire 01. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06 janvier 2025.**

Le procès-verbal du 06 janvier 2025 est soumis au vote de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

**Affaire 02. Décisions prises depuis le 06 janvier 2025.**

**Rapporteur :** *Monsieur le Maire*

**A l'unanimité des membres présents**

*Approuve les décisions prises depuis le 06 janvier 2025 et évoquées ci-dessous :*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**

<b>Numéro décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Intitulé de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
08	08/01/2025	Drouin Thierry – tx log mairie	3702.76 €
09	20/12/2024	Branly Lacaze – avenant 1 parking acacias	2647.86 €
10	17/01/2025	Urba 37 – étude aménagement aire loisirs	11.400€
11	29/01/2025	Location logement 2 bis Place de la Mairie	
12	03/02/2025	Restaurant l’Antidote pour repas élus/personnel	320€
13	03/02/2025	Van Delf – plantations annuelles	769.53
14	03/02/2025	Protecsan – intervention toilettes du Parc	934.22 €
15	11/02/2025	Brice Bois réparation volet mairie	517.06€
16	28/01/2025	Nicolas Signalisation – plot routier solaire	1774.80€
17	30/01/2025	Tereygeol – fournitures administratives	1022.68€
18	13/02/2025	Barkène – déplacement enregistreur vidéo	1178.09€
19	17/02/2025	GARREAU Laurent – tonnelle acier banc	3600 €
20	18/02/2025	Fabrègue – fournitures état civil	731.28€
21	19/02/2025	W45TP – pompe injection tractopelle	2886.18 €
22	19/02/2025	W5TP – réparation tractopelle	5014.52€
23	18/02/2025	Christin – produits entretien	2635.98€
24	24/02/2024	Devis Acanthe	1140€
25	03/03/2025	Adequat – bornes rondes pour parking	930 €
26	25/02/2025	Kéolis – sortie 03 mars cinéma	116 €
27	25/02/2025	Kéolis – sortie 07 mars cinéma	116 €
28	25/02/2025	Kéolis – sortie 10 mars cinéma	116 €
29	05/03/2025	MAPA Aménagement Rue des Acacias phase 2	295 931.63 €
30	05/03/2025	VERNAT diorite	612 €
31	11/03/2025	DPU – D1512 – le Grand Cimetière	
32	11/03/2025	DPU – D1278 – 16, avenue des Tilleuls	
33	11/03/2025	DPU – YL290 – les Vigneaux	
34	11/03/2025	DPU – ZN20, ZN120 – la Magdeleine	
35	10/03/2025	Numerize – numérisation actes EC	3708€
36	12/03/2025	Nicolas Signalisation – plot passage piéton	1392 €
37	13/03/2025	Barateau – Protection métallique ajourée	2613.78€
38	13/03/2025	Barateau – Barrières urbaines métalliques	3018.12€
39	13/03/2025	Barateau – Protection métallique perforée	2626.06€
40	13/03/2025	SARL Lespagnol salle associations	4837.27€
41	13/03/2025	SARL Lespagnol logement boucherie	1283.26€
42	13/03/2025	SARL Lespagnol logement mairie	1822.07€
43	13/03/2025	SARL Lespagnol mairie	3233.04€
44	13/03/2025	SARL Lespagnol école	3952.32€
45	17/03/2025	TEREYGEOL-devis écran project mur mairie	450.58 €
46	17/03/2025	Renouvellement adhésion service renfort CDG 37	
47	18/03/2025	Bourbon – Changement de volets salle des assos	5413.57€
48	18/03/2025	Reliure Pilard – reliure de registres	3532.14€

**Finances 03. Délibération : 08/2025– vote du compte financier unique (CFU) : budget principal.**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

**EXPOSE DES MOTIFS :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la décision du maire n°85/2024 du 25 septembre 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Perrusson ;

**Vu** le CFU 2024 de la commune de Perrusson ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur Jackie MATHEVET ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	652 348,37	1 237 222,50	1 889 570,87
	Recettes réalisées (1)	B	198 318,09	1 327 739,68	1 526 057,77
	Restes à réaliser	C	27 948,00	0,00	27 948,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	753 167,55	1 500 903,02	2 254 070,57
	Dépenses réalisées (1)	E	439 598,29	1 063 335,79	1 502 934,08
	Restes à réaliser	F	255 424,78	0,00	255 424,78
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-241 280,20	264 403,89	23 123,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	100 819,18	263 680,52	364 499,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-140 461,02	528 084,41	387 623,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-227 476,78	0,00	-227 476,78
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-367 937,80	528 084,41	160 146,61

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU au titre de l'exercice 2024 de la commune de Perrusson.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Finances 03. Délibération : 09/2025 – vote du compte financiers unique (CFU) : budget annexe.**

**Rapporteur :** *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la décision du maire n°85/2024 du 25 septembre 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Perrusson ;

**Vu** le CFU 2024 de la commune de Perrusson ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur Jackie MATHEVET ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	110 860,00	500 000,00	610 860,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	195 511,98	195 511,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	200 000,00	500 000,00	700 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	195 511,98	195 511,98	391 023,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-195 511,98	0,00	-195 511,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	89 140,00	0,00	89 140,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-106 371,98	0,00	-106 371,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-106 371,98	0,00	-106 371,98

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU au titre de l'exercice 2024 du budget annexe de la commune de Perrusson **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Finances 04. Délibération : 10/2025 – Affectation du résultat du budget principal 2024.**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Après avoir examiné et voté le compte financier unique 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE d'affecter le résultat d'exécution comme suit :**

- ✚ Le résultat cumulé de fonctionnement 2024 s'élève **528 084.41 €**.
- ✚ Le résultat de fonctionnement reporté (002) s'élève à **160 146.61 €**.
- ✚ Le solde d'exécution cumulé d'investissement (001) s'élève à **140 461.02€**
- ✚ Le besoin de financement (1068) s'élève à **367 937.80 €**.

#### **DIVERS : Vidéo protection**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire,

*En raison des différents incidents survenus sur la commune, deux entreprises ont été sollicitées pour l'installation des caméras de lecture de plaque d'immatriculation. L'une d'entre elle a fait une proposition commerciale avec l'installation de caméras aux Marcosses et à Poiré, avec un fonctionnement par onde radio. Le coût de l'opération s'élève à 53 000 €.*

*La gendarmerie a également procédé à un audit en ciblant 4 points :*

- ZA les Marcosses,
- Le carrefour du Leclerc
- Rue des Acacias,
- Rue de l'Indre

*Le fonctionnement de ces caméras s'effectuerait par le biais de la fibre et il serait possible de transférer les images à la gendarmerie de Loches si la commune choisit le même prestataire.*

### **DIVERS : Compte rendu de réunion Habitat :**

**Rapporteur :** Monsieur Jannick BOISSEAU, Adjoint au maire

*La commission habitat s'est réunie le 17 mars 2025 à la salle des associations à Perrusson. Elle a donné lieu à la présentation de la nouvelle réglementation, notamment sur le diagnostic amiante pour les logements communaux. Les rénovations des logements qui ne sont pas aux normes devront être également réalisées.*

### **DIVERS : réunion Comité régional de l'énergie :**

**Rapporteur :** Thibaut DE CHASSEY

*La réunion du comité régional de l'énergie se tiendra le 24 avril prochain. Elle portera sur le décret de la PPE dans lequel il y a 300 milliards d'investissement de réseau à répartir dans les collectivités.*

### **DIVERS : Compte rendu de réunion Tourisme :**

**Rapporteur :** Annie PUSSIOT, conseillère municipale

*Lac de Chemillé : les travaux d'aménagements du parking et des aires de jeux ont commencé.*

*Naturéo : les travaux de la piscine se terminent et l'ouverture est prévue pour avril prochain.*

### **DIVERS : Compte rendu de réunion :**

**Rapporteur :** Christiane COLIN, conseillère déléguée

***Syndicat des transports :** la commune d'Yzeures-sur-Creuse souhaitant intégrer le syndicat des transports, les communes membres devront procéder à la prise d'une délibération sur la modification des statuts. La commune de Perrusson proposera lors de la prochaine réunion, une participation plus importante des familles pour le ramassage des enfants.*

***CNAS :** participation à la réunion du comité national des actions sociales en tant que correspondant élu.*

### **DIVERS :**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

***Ecole :** la prévision en début janvier concernant une fermeture de classe pour la commune de Perrusson a été finalement annulée.*

***Sécurité routière :** suite à la plainte d'un habitant de Loches sur les automobilistes qui roulent vite sur la route de Mauvières, le radar pédagogique partagé avec la commune de Beaulieu-Lès-Loches a été installé sur une durée de 3 semaines. Il en résulte qu'une voiture est passée à 112km/h et que la vitesse moyenne était de 47km/h. dans le cadre de la sécurité routière, le radar pédagogique sera installé par roulement à plusieurs endroits de la commune.*

***Panneaux lumineux :** le fonctionnement du panneau lumineux étant en 2G et 3G, la commune a été informée par le prestataire du passage à une version plus récente. Dans l'offre commerciale, il est proposé, soit de changer de panneau, soit de garder l'actuel en procédant au passage à la nouvelle version. Les membres du conseil décident de procéder à l'installation d'un nouveau panneau lumineux en couleur avec possibilité d'y mettre plusieurs informations. Le coût de l'opération s'élève à 15 500 €HT et environ 1000 €/an pour la maintenance qui sera gratuite les 2 premières années.*

### **DIVERS : réunion Comité régional de Travaux :**

**Rapporteur :** Roland BLOND, Adjoint au maire

***Pistes piétonnes :** les travaux concernent dans un 1<sup>er</sup> temps côté gauche -Leclerc. En raison d'une panne sur le tractopelle, le chantier est en arrêt.*

***Spots lumineux :** la commune va procéder à l'installation des spots lumineux côté nord et sud. La plus importante installation sera sur l'avenue de Pierruche (pistes piétonnes desservant les arrêts de bus scolaire AV Pierruche-Savebag). Il y a un stock existant pour les flèches directionnelles.*

***Parking rue des Acacias :** l'entreprise Vernat va commencer les travaux sur la bande de roulement avec le grenailage à faire. Puis s'en suivront les travaux paysagés avec des plantations sécurisées par des bornes en bois.*

**Travaux rue des Acacias** : suite à l'appel d'offre, l'entreprise Vernat TP a été retenue pour la réalisation des travaux de réfection complète des trottoirs et la création d'un rondpoint. Le début des travaux est prévu début avril pour une durée d'environ 2 mois.

**Programme voirie 2025** : la commune est en attente du retour de l'appel d'offre lancé par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

**SIEIL** : le changement des luminaires est prévu dans le plan pluriannuel, avec notamment 30 points lumineux (place de la mairie, rue des Glycines...). Il faut souligner qu'il y a du retard du SIEIL dans la réalisation de ces travaux.

**Le Chilloux** : Dès que le terrain pour la voirie sera assaini, les travaux reprendront.

*Fin de la séance à 20h30.*

*Le secrétaire de séance,  
Michèle DESROCHES*

*Le Maire,  
Bernard GAULTIER*